"D'un Continent à l'Autre..." www.maghreb-canada.ca

Maghreb Canada Express

Édition Numérique
AOÛT-SEPTEMBRE 2026

©Les Éditions Maghreb Canada

Pour nous joindre, Téléphone : (+1) 514-576-9067, Courriel : contact@elfouladi.com

MAROC - LÉGISLATIVES 2026

Un scrutin "normal" sur fond de désaffection démocratique et de dérives numériques

(Page 3)



À LIRE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

* Maroc-Espagne : Contexte et ingrédients ayant déclenché la crise de Ceuta.....(Pages 4 et 5)
* Le virage d'Ottawa face à l'entêtement israélien.....(Page 6)
* Algérie : la peine de mort, ce révélateur d'un État gouvernant dans l'urgence.....(Page 7)



Édité au Canada depuis juillet 2003

Maghreb Canada Express
صوت المغرب وكَنَدا

Mensuel publié au Canada depuis 2003
Distribution à Montréal et Région
ainsi que dans la ville de Sherbrooke

©Les Éditions Maghreb Canada

Chaïne YouTube : youtube.com/@MCE_NET

EN MARGE DE L'AG DE L'ONU

Soutiens en cascade pour le plan d'autonomie présenté par le Maroc à l'ONU pour son Sahara



New York vient de connaitre une nouvelle dynamique de ralliements internationaux qui vient de s'opérer, en marge de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies, autour du plan d'autonomie pour le Sahara Marocain, confirmant ainsi le leadership de Rabat et l'isolement croissant des thèses séparatistes.

Un consensus mondial renforcé par l'ONU

L'adoption, fin octobre 2025, de la résolution 2797 du Conseil de sécurité de l'ONU, ayant qualifié le plan d'autonomie marocain « de socle réaliste pour mener les négociations« , a agi comme un véritable accélérateur diplomatique,qui a poussé de nombreuses capitales à clarifier ou à revoir leur position.

C'est dans ce contexte que, lors d'un entretien bilatéral à New York avec son homologue Marocain , Nasser Bourita, la cheffe de la diplomatie jamaïcaine, Kamina Johnson Smith a salué les efforts, menés sous l'impulsion du Roi Mohammed VI, pour résoudre ce différend régional; soulignant qu'une « véritable autonomie sous souveraineté marocaine représentait la solution la plus réalisable ».

Par ailleurs, longtemps réticente, la République de Maurice a officiellement acté son changement de doctrine face au différend opposant depuis plus de 50ans le Maroc (surtout) à l'Algérie. En effet, dans une déclaration à la presse, à l'issue de ses entretiens, en marge de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec son homologue marocain M. Nasser Bourita, le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice, M. Dhananjay Ramful, a affirmé, le 23 septembre 2026 à New York, que l'autonomie sous souveraineté marocaine est « la solution la plus crédible » au différend régional autour du Sahara marocain, et ce, tout en précisant que la République de Maurice a revu, lors d'un récent Conseil des ministres, sa position sur la question , à la suite de l'adoption de la résolution 2797 du Conseil de sécurité; estimant que cette résolution est « fondée sur le pragmatisme« , et reconnaissant que l'autonomie du Sahara sous la souveraineté du Royaume du Maroc « offre la solution la plus réaliste, la plus juste, et la plus durable à la résolution de ce différend« .

L'Amérique du Sud s'aligne massivement sur Rabat

Cette impulsion initiée par le Souverain Marocain, SM Mohammed VI, ne se limite pas aux Caraïbes et à l'Afrique mais surprend les observateurs en s'étendant, comme une trainée de poudre, à l'Amérique du Sud ; une région historiquement considérée comme « pro polisario« : Dans les couloirs de l'ONU, et à l'issue d'une rencontre entre le ministre Chilien des affaires étrangères, Francisco Pérez Mackenna, et son homologue Marocain Nasser Bourita, en présence du président José Antonio Kast, Santiago s'est alignée sur le consensus international en faveur du plan d'autonomie présenté par le Maroc de 2007 à l'ONU.

Ce rapprochement s'inscrit dans le sillage des récents soutiens formels exprimés par d'autres nations sud-américaines majeures telles que la Colombie, la Bolivie, le Panama, le Honduras, le Paraguay… matérialisant un grand réalignement géopolitique outre-Atlantique.

Face à cette cascade de ralliements diplomatiques en faveur de Rabat, Alger, le principal adversaire (du Maroc) et le parrain (unique) des séparatistes du polisario, s'enferme dans le grand déni et tente, dans d'ultimes soubresauts, de minimiser et de contester le triomphe de la diplomatie Marocaine, autour de la résolution 2797 du Conseil de sécurité de l'ONU, le qualifiant de « pure mise en scène politique« .

Qui vivra verra…

Par Ali Mounir El Atlassi (Source : *TÉMOIGNAGES ET ANALYSE*)



MAROC - LÉGISLATIVES 2026

Un scrutin ‘’*normal*’’ sur fond de désaffection démocratique et de dérives *numériques*

Au lendemain d'un scrutin législatif , jugé par certains observateurs comme «*crucial pour l'avenir politique du Royaume* », le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a livré, le 24 septembre 2026, son verdict sur la régularité des opérations électorales.

Par la voix de sa présidente, Amina Bouayach, l'institution qualifie les élections du 23 septembre 2026 de « globalement normales et transparentes » . Derrière cette formule de conciliation apparente, le rapport préliminaire des observateurs dresse pourtant le constat d'une démocratie marocaine à la croisée des chemins, tiraillée entre une neutralité administrative saluée et de profonds défis structurels et technologiques.

L'ombre de l'abstention : le signal d'alarme du 38,08 %

Le chiffre résonne comme le principal enseignement de ce scrutin : avec un taux de participation historiquement bas de 38,08 %, le Maroc enregistre sa plus faible mobilisation électorale depuis l'adoption de la Constitution de 2011. Pour le CNDH, cette désaffection massive des urnes ne saurait être ignorée. Elle traduit une crise de confiance persistante des citoyens envers les institutions représentatives et l'offre politique actuelle, érigeant le réengagement démocratique en urgence nationale.

Sur le terrain, la neutralité des autorités administratives a été largement validée par les 3 006 observateurs mandatés, et le climat général est resté pacifique. Toutefois, la transparence absolue promise reste suspendue aux conclusions des enquêtes judiciaires en cours. Le Conseil a en effet insisté sur la nécessité de faire toute la lumière sur les 93 réclamations enregistrées, et plus particulièrement sur le très sensible «dossier de l'urne de Tanger», dont l'élucidation s'avère indispensable pour préserver la crédibilité du processus.

Utilisation « *préoccupante* » de l'Intelligence Artificielle

La grande nouveauté de cette séquence électorale réside indéniablement dans la mutation des stratégies d'influence. Le CNDH a pointé du doigt une utilisation préoccupante de l'Intelligence Artificielle, précisant que 27,5 % des contenus suspects analysés en ligne intégraient des technologies de manipulation numérique. Plus grave encore, ces attaques ont massivement ciblé les candidates à travers la création d'images et de récits mensongers, illustrant une violence politique d'un nouveau genre.

Parallèlement, la sphère numérique a été le théâtre d'une exploitation exacerbée de la foi. Le Conseil a recensé plus de 2.300 contenus digitaux et 44 incidents de terrain où la religion a été instrumentalisée à des fins partisanes. Certains discours ont franchi le seuil de la polarisation identitaire, tentant de diviser l'électorat entre Croyants et mécréants ; une dérive fermement condamnée par les observateurs au nom du pluralisme démocratique.

Sous-représentassion des femmes, des jeunes et des minorités

Sur le plan de la représentativité, le rapport du CNDH met en lumière un paradoxe persistant. Si les femmes ont constitué un moteur visible de la campagne (représentant 36,47 % du volume global des candidatures), elles demeurent systématiquement exclues des positions de tête de liste et restent confinées à un rôle de figuration dans les instances décisionnelles des partis. Les jeunes ont subi un sort analogue : les dispositions censées favoriser leur émergence sur les listes indépendantes étant restées lettre morte.

Le constat est encore plus sévère pour les personnes en situation de handicap, dont la participation politique est jugée marginale, plombée par un manque criant d'accessibilité physique dans les bureaux de vote à travers le pays.

Plaidoyer pour un sursaut législatif

Face à ces dysfonctionnements, le CNDH appelle à une refonte globale du système, préconisant notamment l'inscription ouverte et continue sur les listes électorales, l'imposition de quotas stricts aux partis pour l'accès des femmes et des jeunes aux têtes de listes, et une mise aux normes d'accessibilité des infrastructures de vote. Enfin, le Conseil invite à une évaluation rigoureuse du mécanisme de vote par procuration pour les Marocains résidant à l'étranger (MRE), afin de garantir leur pleine inclusion dans le paysage politique national.

À l'aube d'une nouvelle législature, les conclusions du CNDH rappellent que si la logistique du vote est désormais maîtrisée, la maturité démocratique du pays dépendra de sa capacité à inclure ses citoyens et à réguler ses nouveaux espaces numériques.

Notes compilées par *Rahal El Yaqoubi.*

© Une production

LES ÉDITIONS MAGHREB CANADA

"D'un Continent à l'autre"

1485, rue des Roses
Sherbrooke (Qc) J1E 4J2
Canada.

ISSN 1708-8674

DÉPÔT LÉGAL: 2550843

Directeur de Publication et Rédacteur en Chef

Abderrahman EL FOULADI

INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067
Courriel : contact@elfouladi.com

CHRONIQUEURS

Mustapha Bouhaddar, Écrivain (France)
Abderrazaq Mihamou (Maroc)
Pr. Moha Ennaji (Maroc)
Ahcene Tahraoui, Journaliste, (Canada)

IMPRESSION

Hebdo Litho, Saint-Léonard (Montréal, Québec)

MAGHREB CANADA EXPRESS (MCE) est un mensuel édité et distribué au Canada depuis le 1ier Juillet 2003. Les éditions papier et (ou) numérique sont offertes gratuitement . Quand le journal est imprimé, il est distribué dans les commerces ainsi que dans des lieux publics à Montréal, Brossard, Laval et dans la ville de Sherbrooke.



MAROC-ESPAGNE

Contexte et ingrédients ayant déclenché la crise de Ceuta



Par **Said Charchira** (*)

(*Düsseldorf, Allemagne*)

On se rappelle que la crise migratoire de Ceuta de 2021, avait impliqué dix-milles personnes. Celle du 30 et 31 juillet 2026 a impliqué, selon les autorités de Ceuta, soixante-douze-mille personnes. Un chiffre qui change la portée de l'événement et qui inquiète, non seulement l'Espagne, mais l'ensemble des pays européens. En effet, pendant ces deux jours , ils sont venus de toutes les villes du Maroc (Pas seulement que des marocains NDLR) et, ont réussi à entrer dans l'enclave espagnole. C'est l'équivalent de plus de 80% de la population de Ceuta (estimé à 83.600 personnes, selon le président de la communauté de Ceuta).

Soixante-douze personnes d'entre elles auraient déjà perdu la vie. Certaines ONG parlent de cent trente morts. Pourtant, Ceuta ne fait pas partie de l'espace Schengen. On parle aussi des frontières qui, une fois de plus tuent. En tout cas, il s'agit d'un nouvel épisode qui illustre toute la perversité de l'externalisation de la gestion des frontières. Car, ce qui s'est passé n'est pas une routine des crises migratoires. Au contraire, il s'agirait d'un évènement politique, voire géopolitique, dont les conséquences ne seront perçues qu'au moyen, voire à long terme.

Alors que cette crise est devenue une crise régionale, voire internationale, suscitant des débats dans plusieurs cercles de pouvoir de plusieurs pays européens, beaucoup poussaient le premier ministre espagnol, à mettre en cause la passivité des forces de l'ordre marocaines. Mais ce dernier a réagi en homme d'État en préservant les bonnes relations avec son voisin, le Maroc. En effet, en accusant les passeurs et la fausse rumeur, il a rejoint la position du Ministère de l'intérieur marocain, qui parle de fake news sur l'ouverture des frontières, qui s'est répondue comme du feu dans la poudre. La mauvaise interprétation du jugement de la haute cour espagnole sur l'expulsion des migrants entrés par mer a également aidé. C´est ainsi que Sanchez a évité intelligemment une nouvelle crise Espano-Marocaine.

Par contre, son annonce du déploiement de l'armée et la mise en œuvre d'un blocus flottant, pour se protéger contre les migrations, ne résoudrait pas l'équation. Il me semble que la solution réside dans la règlementation de la migration régulière (nécessaire à l'Europe) et le développement humain dans les pays émetteurs de cette migration. Car, la vraie menace demeure : la misère, le chômage et le sous-développement, lesquels sont les moteurs de la migration. L'Union Européenne doit agir dans ce sens.

Deux jours après cet évènement, l'Espagne a estimé que la situation à Ceuta était quasiment revenue à la normale. En effet, selon certaines sources espagnoles, des soixante-douze-mille personnes entrés dans l'enclave, seulement deux-mille personnes sont restés sur place, Il s'agit de mineurs non accompagnés, qu'elle ne peut pas expulser et des africains, sans documents, que le Maroc ne peut recevoir.

Pour comprendre ce qui s'est passé à Ceuta, il faut rappeler le contexte de cet événement

D'abord, on sait que Trump est furieux contre le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche, pays militairement neutre, qui ont refusé leur espace aérien pour l'armée américaine dans son conflit contre l'Iran. Si le premier ministre britannique a été poussé à la démission, Trump y serait pour quelque chose.

Concernant l'Italie, ses relations avec les USA se sont dégradées ces derniers mois. Quant à l'Espagne, Trump l'a menacé plusieurs fois de suspendre tout accord commercial avec elle et d'une exclusion de l'OTAN. On sait aussi, qu'Israël, déteste Sanchez à cause de ses positions sur Gaza, sa reconnaissance d'un État palestinien, etc.... A partir de ces éléments, certains pensent que les USA et Israël, auraient poussé le Maroc à créer des problèmes à Sanchez. Cependant, le Maroc, dont la diplomatie est à la fois rationnelle et posée, ne se laisserait pas aussi facilement manipuler.

Il est vrai que, dans son message au Souverain Marocain à l'occasion de la fête du trône, Trump a réitéré la reconnaissance, par les USA, de la souveraineté du Royaume sur son Sahara : « les États-Unis sont clairs: nous reconnaissons la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental et nous soutenons la proposition marocaine d'autonomie sérieuse, crédible et réaliste comme la seule base pour une solution juste et durable », a-t-il souligné , ajoutant que : « Toute autre voie prolonge le statu quo et elle est inacceptable… Ce différend doit prendre fin maintenant et les États-Unis continueront à impulser des progrès en vue de cet objectif ».

Ceci étant, il a aussi donné ses instructions pour que des accords d'investissement et de coopérations soient conclus avec le Maroc, y compris dans les provinces sahariennes . Cela pourrait effectivement avoir une relation avec l'évènement de Ceuta, mais demeure insuffisant pour une réaction marocaine.

Le deuxième fait conjoncturel est la signature le 4 Juillet dernier d'un accord historique entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, abolissant tous les contrôles à la frontière de Gibraltar. La rentrée du Rocher dans l'espace Schengen est une sorte de gestion commune qui fait dire à Sanchez, que même si la souveraineté de Gibraltar ne change pas, il s'agit : « d'un compromis d'une blessure historique ». A ce sujet, le Maroc aurait aimé voir l'Espagne, penser à la blessure historique marocaine, concernant les villes de Ceuta et de Melilla ainsi qu'aux iles que l'Espagne occupe toujours au Nord du Maroc. Mais, disposant d'autres moyens, il est certain qu'un tel évènement ne pourrait pousser le Maroc à déstabiliser son voisin espagnol.

À Suivre , Page 5



MAROC- ESPAGNE

Contexte et ingrédients ayant déclenché la crise de Ceuta *(suite de la page 4)*



Le troisième fait conjoncturel est la proposition du collectif « Sumar », qui permet au gouvernement espagnol, d'octroyer la nationalité à quelque cent-trente mille Sahraouis. Cette éventualité est certainement source d'inquiétude au Maroc. En effet, ces futurs votants aux diverses élections espagnoles (voire élus), pourraient se constituer en un bloc de pression au profit du Polisario et de l'Algérie. Un état de fait qui causerait des dommages réels aux relations Espano-marocaine. Mais là, aussi, le Maroc dispose d'autres moyens pour ramener le gouvernement espagnol à la raison. D'autant plus que le président du gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur la question.

Le quatrième fait conjoncturel, concerne la visite de Sanchez à Alger, conçue pour améliorer les relations, qui se sont dégradés à la suite de l'appui de l'Espagne au projet marocain d'autonomie. Le besoin de l'Espagne du Gaz et du pétrole algérien est compréhensif. Mais, l'ignorance du contenu de ces discussions, alimente les rumeurs et les polémiques. Selon, certaines rumeurs dans les réseaux sociaux, la visite de Sanchez à Alger aurait abouti à ce que le Gaz algérien transite à travers la mer, pour passer par Melilla ou Ceuta vers l'Espagne. Un tel projet saperait le projet du pipeline Nigeria- Maroc. Le Maroc n'acceptera jamais de voir son projet détourné ou réduit à néant. Si c'est le cas, le partenariat Espano-Marocain, ne peut pas fonctionner à sens unique. Le Maroc se devrait de réagir.

Le malheur des uns , fait le bonheur des partis populistes

Si tout le monde cherche à comprendre, les partis populistes européens n'ont pas besoin de comprendre. Ils se sont emparés de cet évènement pour alimenter la pression sur leur gouvernement pour dénoncer la régularisation des migrants en Espagne. Conséquence, on constate un manque de solidarité à l'égard de Sanchez, qui est sous tension dans son propre pays, par la droite et l'extrême-droite. L'Italie et le Danemark, ont décidé de suspendre l'Espagne des accords de Schengen, la France, renforce le contrôle à la frontière franco-espagnole et annonce l'activation de la Force frontière d'intervention rapide.

Alors, que le gouvernement espagnol a haussé le ton pour dénoncer le comportement « impardonnable » de certains dirigeants européens, vingt-deux dirigeants de l'Union européenne, ont demandé une « visioconférence d'urgence » des ministres européens de l'Intérieur, qui s'est tenue ce 4 Aout 2026. Lors de cette conférence les ministres de l'Intérieur ont réclamé la défendre de l'intégrité de l'espace Schengen. A retenir aussi que la suspension de l'Espagne de l'espace Schengen a été rejeté et une solidarité unanime à l'Espagne a été proclamée.

Voici donc le contexte et les ingrédients qui se sont réunis pour déclencher la crise migratoire de Ceuta. Le Maroc a-t-il laissé faire ? Tout converge pour l'affirmer, car le Maroc n'a pas pour vocation de défendre les frontières des autres pays. C'est d'ailleurs, ce qu'a déclaré le Ministre des Affaires étrangères marocain à un Media français. Reste à connaître les vraies raisons : Que le Maroc aurait voulu, rappeler à l'Espagne que Ceuta et Melilla restent marocaines est tout à fait légitime. Ce qui serait par contre intolérable, c'est la question du pipeline Nigeria- Maroc et une éventuelle naturalisions massive des Sahraouis. De telles choses, resteraient des lignes rouges pour le Maroc. Car, cette crise montre que dans le partenariat Espano-Marocain, ce dernier n'est pas du tout, la partie faible. Tel est mon avis.

Au sujet de l'auteur :

() **Saïd Charchira** est ex-professeur en Histoire politique, ancien directeur du centre européen de recherche et d'analyse sur la migration, auteur, acteur et observateur de la scène migratoire.*

***Coordonnées** :*

E-Mail: charchira@ gmx.net . Site Site Web : www.charchira.com



MOYEN-ORIENT

Le virage d'Ottawa face à l'entêtement israélien

Rappelons tout d'abord que le gouvernement canadien a annoncé , le 8 septembre 2026, qu'il s'apprête à verrouiller ses frontières aux marchandises issues des colonies israéliennes de Cisjordanie. Cette initiative marque une rupture nette avec la diplomatie traditionnelle d'Ottawa et aligne le pays sur une coalition de douze nations européennes, bien décidées à traduire le droit international en sanctions économiques concrètes.

Au-delà de la simple directive commerciale, cette décision pose les jalons d'un nouveau paradigme pour la politique étrangère canadienne dans la région.

Une offensive multilatérale contre l'économie des colonies

L'annonce, orchestrée conjointement avec la France et le Royaume-Uni, ne se limite pas à une déclaration d'intention. Elle dessine les contours d'un blocus ciblé : Ottawa prévoit d'interdire purement et simplement l'importation de produits fabriqués dans les implantations territoriales qu'il considère, à l'instar de la communauté internationale, comme illégales. Plus encore, l'appareil d'État entend traquer les réseaux de facilitation, en visant les acteurs économiques et financiers qui tirent profit de cette présence en territoires occupés.

En s'associant à un bloc européen élargi (comprenant notamment l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Suède) , le Canada rompt son isolement nord-américain pour intégrer un front occidental particulièrement offensif. Cette stratégie témoigne d'une volonté d'asphyxier économiquement le projet de colonisation, un terrain sur lequel la diplomatie verbale a longtemps montré ses limites.

L'escalade des sanctions : de la condamnation à la liste noire

Cette mise au ban commerciale couronne une accélération sans précédent des mesures punitives canadiennes amorcée en 2024. En l'espace de deux ans, Ottawa a déployé cinq vagues successives de sanctions en vertu du Règlement sur la violence des colons extrémistes. Le dernier coup de semonce, survenu en juin 2026, a porté le bilan des entités et individus blacklistés à respectivement 12 et 19.

Ce mécanisme juridique vise directement le nerf de la guerre : le financement et le soutien logistique de la violence dirigée contre les civils palestiniens. Par ces mesures, le Canada cherche à démanteler l'impunité dont bénéficiaient jusqu'alors certains groupements radicaux en Cisjordanie, marquant une volonté ferme de dissocier son soutien historique à la sécurité d'Israël de l'aval de sa politique expansionniste.

Réactions intérieures

L'alignement d'Ottawa sur la « ligne dure » européenne a immédiatement déclenché une onde de choc sur la scène politique canadienne, révélant des visions diamétralement opposées de la diplomatie et du rôle du Canada au Moyen-Orient.

Pour le Nouveau Parti démocratique (NPD) , cette interdiction est une victoire idéologique. Le parti, qui avait inscrit le boycott des produits des colonies dans son programme officiel dès 2021, salue une avancée nécessaire mais la juge insuffisante. Les néo-démocrates exhortent le gouvernement à élargir les sanctions aux services, aux investissements financiers et aux marchés publics pour éviter que l'embargo ne soit contourné.

Même satisfecit du côté des organisations comme Oxfam-Québec et du collectif Voix juives indépendantes (VJI) qui ont salué ce qu'elles considèrent comme « une mise en conformité essentielle avec les avis de la Cour internationale de justice« . Elles rappellent toutefois que le véritable test pour l'administration Carney résidera dans la rigueur des contrôles douaniers.

Indignation des groupes pro-israéliens

Les organisations phares de la communauté juive et pro-israélienne, à l'instar d'Honest Reporting Canada, ont vivement fustigé la décision. Ces groupes accusent le gouvernement de mener une politique «agressivement anti-israélienne» qui nuit aux intérêts des Canadiens et «récompense le rejet palestinien» de la négociation directe. Selon ces organisations, pointer unilatéralement du doigt l'État hébreu isole le Canada de son allié traditionnel américain et fragilise l'équilibre diplomatique de la région.



Qu'en est-il du secteur privé

En août 2026, le Canada a formellement dénoncé la relance par le gouvernement israélien des appels d'offres pour le projet hautement stratégique et controversé « E1 ». Ce plan de colonisation, s'il se concrétise, couperait définitivement la Cisjordanie en deux, rendant géographiquement impossible la viabilité d'un futur État palestinien.

Face à cette ligne rouge, la diplomatie canadienne a innové en s'adressant directement au monde des affaires. Ottawa a publié un avertissement sévère à destination des entreprises nationales, soulignant que toute participation aux chantiers du projet E1 exposerait les contrevenants à de lourdes sanctions juridiques et à un préjudice réputationnel majeur pour complicité de violations du droit international. Une manière de privatiser la vigilance géopolitique en responsabilisant le secteur privé.

Vers une solution à deux États ?

Ce durcissement s'inscrit dans la foulée d'un autre séisme diplomatique : la reconnaissance officielle de l'État de Palestine par le Canada l'année dernière. Ces deux jalons consécutifs confirment le repositionnement d'Ottawa, qui tente de redonner de la substance à la solution à deux États, jugée moribonde par de nombreux observateurs.

L'annonce du 8 septembre pose les principes d'une doctrine rigoureuse, mais le plus dur reste à faire. Le ministère des Affaires mondiales devra rapidement lever le voile sur les modalités techniques, le calendrier d'exécution et l'étanchéité des contrôles douaniers qui encadreront cette interdiction commerciale. Une transition complexe que les milieux d'affaires, l'opposition parlementaire et les chancelleries internationales suivront de très près au cours des prochains mois..

Abderrahman El Fouladi.



MAGHREB

Algérie : la peine de mort, ce révélateur d'un État gouvernant dans l'urgence



Depuis 1993, l'Algérie n'a procédé à aucune exécution capitale. La peine de mort n'a pourtant jamais disparu de son arsenal pénal et les tribunaux continuent de la prononcer. Pendant trente-trois ans, un équilibre s'était ainsi installé : maintenir la peine dans les textes, ne plus l'appliquer dans les faits.

Il aura suffi de quelques incendies dramatiques pour que cet équilibre vacille.

Le 6 septembre, en Conseil des ministres, le président Abdelmadjid Tebboune a demandé une modification du Code pénal afin de permettre l'exécution de la peine capitale contre les auteurs et commanditaires d'incendies volontaires, ainsi que contre les ravisseurs de mineurs et les auteurs de sévices à leur encontre.

Il ne s'agit pas ici de rouvrir l'éternel débat entre partisans et adversaires de la peine de mort. Les arguments sont connus. La question est ailleurs : comment un État peut-il rompre avec une pratique pénale vieille de trente-trois ans à la suite d'un événement, aussi tragique soit-il ? Car l'Algérie connaît parfaitement le cadre international.

Elle est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Son article 6 réserve la peine capitale, pour les États qui ne l'ont pas abolie, aux « crimes les plus graves ». Dans son Observation générale n° 36, le Comité des droits de l'homme des Nations unies en a donné une interprétation particulièrement restrictive : cette notion doit être limitée aux crimes d'une extrême gravité impliquant un homicide intentionnel. L'enlèvement ou les infractions sexuelles, aussi odieux soient-ils, ne suffisent pas en eux-mêmes lorsqu'ils n'entraînent pas intentionnellement la mort.

La contradiction devient plus troublante encore lorsqu'on se souvient qu'en décembre 2024, l'Algérie a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition. Le Maroc, qui n'a lui non plus procédé à aucune exécution depuis 1993, avait alors, pour la première fois, voté dans le même sens. Deux ans plus tard, Alger envisage donc de parcourir le chemin en sens inverse. Mais c'est précisément ici que la peine de mort cesse d'être le seul sujet.

Pourquoi maintenant ? Pourquoi ces deux catégories d'infractions ? Si l'horreur constitue le critère, que fait-on du tueur en série, de celui qui assassine une famille entière ou qui tue délibérément plusieurs enfants ? Faudra-t-il attendre chaque nouveau drame pour ajouter une nouvelle infraction à la liste ?

Une politique pénale ne se construit pas dans l'émotion

Elle suppose des données criminologiques, une évaluation des peines existantes, une réflexion sur leur efficacité, leur proportionnalité et leur compatibilité avec les engagements internationaux du pays. Surtout, elle suppose du temps institutionnel. Le droit pénal n'est pas seulement l'instrument par lequel une société exprime son indignation ; il est précisément ce qui doit empêcher l'indignation de devenir, à elle seule, une politique publique.

Or la séquence algérienne est saisissante : des incendies, une émotion légitime, une instruction présidentielle, puis une modification annoncée de la politique pénale.

Entre les quatre, une question demeure : qu'est-ce qui permet d'établir que reprendre les exécutions empêchera le prochain incendie ?

Aucune donnée internationale solide ne permet d'affirmer que la peine capitale possède, par elle-même, un effet dissuasif supérieur aux autres peines sévères. Dès lors, après trente-trois années de moratoire de fait, revenir aux exécutions devrait au minimum reposer sur une doctrine pénale expliquée, débattue et évaluée. C'est pourquoi cette affaire dit finalement autant de choses sur l'État que sur la peine de mort.

Un État moderne se distingue aussi par sa capacité à résister à l'urgence. Ses institutions ont une mémoire, ses politiques une continuité, ses décisions une justification. Le temps du droit est nécessairement plus lent que celui de l'émotion, précisément parce que le droit est supposé être plus raisonnable qu'elle.

Voter en 2024 pour un moratoire aux Nations unies, puis envisager en 2026 la reprise des exécutions à la suite d'une crise, ce n'est donc pas seulement changer de politique pénale.

C'est poser une question autrement plus embarrassante : en Algérie, est-ce encore la politique qui gouverne l'événement, ou l'événement qui gouverne la politique ?

Par ***Abderrafie Hamdi*** (Rabat, Maroc)





De Boujniba à Montréal

"Un bras de fer entre un enfant et son destin"

Commandez votre copie dédicacée

Tél.514-576-9067
courriel : contact@elfouladi.com
Paiement : Virement interac ou chèque

Livraison gratuite au Canada

